



# **PROCES VERBAL** **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Date de la convocation : 09/07/2024

Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, NERET Florence, Serge RECOLET (arrivé à 21h30, n'a pas pris part aux délibérations n°24043, 24044, 24045), Didier ROUMEAS, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane.

Absents excusés : Gabriel POULET, BANDERIER Jacky.

Secrétaire de séance : GAILLARD Michel.

*Ouverture de la séance à 20 heures 30.*

## **1. Ordre du jour :**

- Approbation du PV du 18 juin 2024
- Présentation par Mr JANOD Alexandre de son projet touristique
- Impayés
- Aménagement du village : Ecluses, programmation réunion publique
- DECI
- Plage : aménagement de la plage (subventions), début de la saison...
- Lotissement : étude de sol, fouilles archéologiques
- Fédération de Chasse : bornage
- Recensement : référent communal
- Eglise : devis parafoudre
- Parc Epic
- Compte rendu des commissions et des délégations
- Questions diverses.

Le PV du 18 juin 2024 est approuvé à l'unanimité

Le montant des impayés à plus de trente jours s'élève à 1 259.54€.

## **1. Présentation par Monsieur Janod Alexandre de son projet touristique :**

Monsieur Janod s'excuse il ne pourra pas présenter son projet ce jour « en raison du manque de réactivité de l'administration. » selon ces dires.

## **2. Aménagement du village :**

Dans le cadre de l'étude de l'aménagement du village, après avis favorable des services du Département et sur les conseils du maître d'œuvre, le conseil municipal décide de mettre en place une écluse test au niveau de la boutique « les trois lacs ». La durée de cet essai dépendra de l'efficacité d'un tel dispositif, en cas de nuisance à la circulation, il sera suspendu immédiatement.

Madame le Maire est chargée de reprendre contact avec le SIDEDEC pour l'installation du dispositif.

Une réunion publique sera programmée au mois de septembre soit le jeudi 5 à 20h soit le samedi 7 matin afin de recueillir l'avis de la population.

### **3. DECI**

Le cabinet ED-Tech a adressé un projet d'arrêté communal de DECI avec ses annexes. Le conseil municipal prend acte de cette proposition.

Madame le Maire est autorisée à signer l'arrêté.

Pour rappel monsieur DAVID présentera son analyse sur la DECI de la commune à la séance du conseil municipal du mois de septembre

### **4. Plage**

Madame le Maire fait le bilan des dossiers de demandes de subvention: Terre d'Emeraude Communautés et le Conseil Départemental ont répondu favorablement au dossier déposé. Pour la DETR le dossier est toujours en instruction.

Le début de saison pour la plage est compliqué en raison de la météo. De plus le Conseil Municipal s'étonne du niveau haut du lac, la cote hivernale de 488 est largement dépassée ce que ne facilite pas l'accès à l'eau

### **5. Lotissement :**

Madame le Maire présente l'étude de sol réalisée par le cabinet SIGA.

Suite au courrier adressé au directeur régional de l'INRAP, les fouilles archéologiques de prévention pourront être réalisées par l'entreprise intervenant pour le terrassement aux frais de la commune. C'est la seule solution pour que les travaux puissent commencer en 2024.

Dans le cadre de l'échange de terrain avec Mr Ponard-Vuilleme, le conseil municipal valide le déclassement de 52m<sup>2</sup> de la voirie « rue du bois joli » afin d'intégrer cette surface au domaine privé de la commune.

### **6. Fédération de chasse**

- Bornage : madame le Maire expose aux membres du conseil que le géomètre a constaté des décalages assez importants entre le cadastre et la réalité sur les limites de propriétés entre la commune de Doucier et la Fédération de Chasse. Après s'être rendus sur place les membres du conseil confirment qu'il convient de mettre en adéquation le cadastre et la réalité sans pénaliser aucun des propriétaires.

- Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de convention de la Fédération de chasse pour les parcelles C256 et C258. Le conseil municipal refuse à l'unanimité de signer une telle convention et charge Madame le Maire de faire une autre proposition de convention.

### **7. Recensement**

Un élu doit être désigné comme référent communal pour la campagne 2025 de recensement de la population. Mesdames Néret et Roux se portent volontaires.

### **8. Eglise : devis parafoudre**

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Bodet Campanaire pour l'installation d'un parafoudre T1 sur l'église. Le conseil communal souhaiterait d'autres devis et demande que l'assurance Groupama soit contactée pour connaître les obligations de la commune et si une participation financière à cet équipement de sécurité est possible.

### **9. Parc Epic :**

Suite à l'acceptation du devis pour l'installation de filets pare-ballons, il convient de mettre le terrain à niveau, il faut prévoir le déplacement de la haie. Ces travaux seront réalisés par la commune.

## 10. Comptes rendus des commissions communales et des délégations

Monsieur Grand fait un retour sur la visite public de la Roche après travaux des pelouses sèches. Une autre rencontre sera programmée.

L'Adapemont (association de réinsertion à Orgelet) prend son indépendance par rapport à Terre d'Émeraude Communautés. Une réunion de présentation est programmée le 11 septembre à Orgelet.

## 11. Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil que Madame et Monsieur Michaud se sont par courrier du 15 juillet 2024 portés acquéreur d'une parcelle rue du vieux moulin. Le sujet n'étant pas à l'autre jour, il ne peut être débattu. Il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Juraswimrun a consulté la commune pour sa manifestation du 22 septembre 2024. Le conseil municipal rappelle que les travaux d'aménagement de la plage seront commencés et que le site sera fermé. L'organisateur sera informé qu'il devra modifier son parcours.

Une réunion d'information pour le tour de l'avenir aura lieu le 25 juillet à Mouchard, la commune sera représentée par Mr Gaillard.

La commune confirmera au conseil départemental du Jura qu'elle souhaite un panneau « villages lacustres préhistoriques » au bord du lac de Chalain ainsi que tous les autres panneaux liés aux site de Chalain ; de plus elle donne son accord pour qu'ils soient installés par les services départementaux.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 septembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

## Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :

Le secrétaire ;  
Michel GAILLARD



Le Maire  
Nathalie ROUX

